



Association canadienne de la bioénergie
1769, boulevard St.-Laurent, suite 318
Ottawa (Ontario)
K1G 5X7

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

25 février 2009

La Loi sur l'énergie verte de l'Ontario est bonne pour la biomasse, – mais où est la chaleur?

La Loi sur l'énergie verte de l'Ontario, déposée hier, possède tous les bons outils pour augmenter substantiellement la contribution de l'énergie renouvelable dans l'approvisionnement en énergie de la province, mais il y manque une chose : la chaleur. « Dans un pays aussi frisquet que le Canada, il y a un grand potentiel de production de chaleur par la biomasse, mais trop souvent cela est laissé hors de l'équation, », dit Doug Bradley, président et directeur exécutif de CANBIO.

« Les tarifs de rachats garantis sont une excellente chose pour la production d'électricité de sources renouvelables, » mentionne Bradley. Des pays européens tels les Pays-Bas et l'Allemagne ont prouvé que des tarifs de rachats garantis, qui établissent essentiellement un prix fixe sur les sources d'énergie renouvelable pour la production d'électricité, peuvent vraiment modifier le marché de l'énergie en le faisant passer des combustibles fossiles aux sources vertes et durables, et CANBIO appuie fortement cette initiative en Ontario.

« Mais réserver uniquement les incitatifs pour l'électricité, et pas la chaleur, force artificiellement les usines de cogénération à la biomasse à être moins efficaces, puisque ces usines sont les plus efficaces quand elles peuvent utiliser toute la chaleur qu'elles produisent, et pas juste l'électricité, », dit Bradley. « Mais la Loi est encore à l'étape des grandes idées, et c'est le moment idéal de faire pression pour que la chaleur provenant de biomasse renouvelable soit incluse. Pour les secteurs de l'énergie solaire et éolienne, la production d'électricité est le seul but. Mais pour la bioénergie, la production de chaleur est tout aussi importante, sinon plus, que la production d'électricité. Nous allons en discuter avec le gouvernement ontarien pour rendre cela possible, » mentionne Bradley.

Le directeur de CANBIO Christopher Rees, qui fait la promotion de solutions de chauffage à la bioénergie en Ontario, est inquiet que la définition d' « appareils » dans la Loi réfère uniquement aux appareils utilisant l'électricité. CANBIO aimerait que cette définition inclue également les appareils de chauffage les plus efficaces du point de vue énergétique, comme les fournaies résidentielles et les chaudières commerciales et industrielles qui peuvent utiliser des granules ou des copeaux, pour le chauffage d'un site unique ou dans les systèmes de chauffage central (*district heating*). CANBIO fait la promotion du concept d'incitatifs en capitaux pour l'installation de telles fournaies et chaudières. Dans les études de cas analysées jusqu'à présent, une subvention de 30% constituerait un niveau acceptable pour un tel incitatif, qui devrait être mis en place pour un minimum de 5 ans.

La rationalisation du processus d'approbation des projets est un autre point dans la Loi que CANBIO supporte fortement. « Dans le passé, nous avons reçu de nombreuses plaintes de nos membres à propos du fait que les restrictions et les législations non adaptées aux projets de biomasse, comme les règlements sur les ingénieurs responsables de la vapeur, ont été une barrière majeure à la réalisation de projets de bioénergie, » dit Bradley. CANBIO supporte également l'accès simple et facile aux ressources en biomasse. CANBIO est encouragé par la clause de la Loi qui crée un Office d'aide aux énergies renouvelables au sein du Ministère de l'Environnement. Cela devrait offrir un guichet unique pour discuter ouvertement des projets d'énergie renouvelable et pour faciliter leur réalisation.

FIN

Christopher Rees est disponible pour des entrevues avec les médias et pour des commentaires sur la *Loi sur l'énergie verte*.

CONTACT: Crystal Luxmore, relations publiques, tel: 647-239-5899, crystal_luxmore@hotmail.com,
Christopher Rees, Suthey Holler Associates, tel (bureau): 705-724-1600 cell: 705-493-0772, crees@xplornet.com